

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2010

SIE REGION DE TARARE



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
DESCRIPTION DES INSTALLATIONS.....	3
La ressource en eau.....	3
La production d'eau.....	3
La distribution d'eau.....	3
MODELISATION.....	4
PROTECTION DES CAPTAGES.....	9
Situation administrative des captages.....	9
PRINCIPES DU CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX.....	10
La qualité bactériologique.....	10
La qualité physico-chimique.....	10
Etablissement des normes de qualité, normes actuelles et évolution de la réglementation.....	11
Exigences de qualité.....	11
Organisation du contrôle sanitaire et de la surveillance des eaux d'alimentation.....	12
Recueil des informations collectées.....	12
CONCLUSION SUR LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES PAR LE SIE REGION DE TARARE EN 2010.....	13
Origine et organisation de la distribution.....	13
Contrôle de la qualité.....	13
Qualité des eaux distribuées.....	14
• Limites de qualité :.....	14
Bactériologie :.....	14
Nitrates :.....	14
Fluor :.....	14
Pesticides :.....	14
Solvants chlorés :.....	15
Plomb :.....	15
• Références de qualité :.....	16
Bactériologie :.....	16
Manganèse :.....	16
Dureté :.....	16
pH (acidité de l'eau) :.....	16
Conductivité :.....	16
Equilibre calcocarbonique :.....	17
Chlorites :.....	17
Conclusion.....	17

ANNEXES : résultats du contrôle sanitaire effectué sur les eaux produites et distribuées par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare ainsi que sur les eaux produites par le Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine, le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et la commune de Tarare.

Annexes 1 : suivis analytiques détaillés

Annexes 2 : minima, maxima, moyennes de quelques paramètres

Annexes 3 : Dépassements des exigences de qualité (limites et références) pour l'ensemble des paramètres mesurés sur l'unité de gestion

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

L'alimentation en eau potable de l'Unité de Gestion (UGE) SIE REGION DE TARARE

est représentée à partir des installations schématisées en pages suivantes
(modélisation du SIE REGION DE TARARE, du SMEP SAONE TURDINE et du SIE Monts du Lyonnais)

Le nombre d'habitants concerné est d'environ 13454

Le propriétaire des installations est :
S.I.E. REGION DE TARARE

La gestion de ces installations est assurée par la société :
SDEI RILLIEUX / ANSE- 69161 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes successives qui sont d'amont en aval :

La ressource en eau

Elle est, dans le département du Rhône, généralement d'origine souterraine (nappes alluviales, nappes phréatiques,...), et prélevée par un ou plusieurs captages (CAP ou MCA)

Les analyses prélevées sur la ressource avant tout traitement sont dites analyses de l'EAU BRUTE. Ces analyses caractérisent également l'eau distribuée si aucun traitement n'est réalisé avant la distribution.

La production d'eau

Elle correspond à la station de traitement et de production d'eau (TTP) qui est le lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (chloration) ou plus sophistiqués (traitement complet).

Les analyses effectuées caractérisent l'eau traitée en sortie de station.

La distribution d'eau

Les populations alimentées sont regroupées en unités de distribution (UDI) qui correspondent à des unités techniques (continuité de tuyaux) caractérisées par une qualité d'eau homogène et un même exploitant.

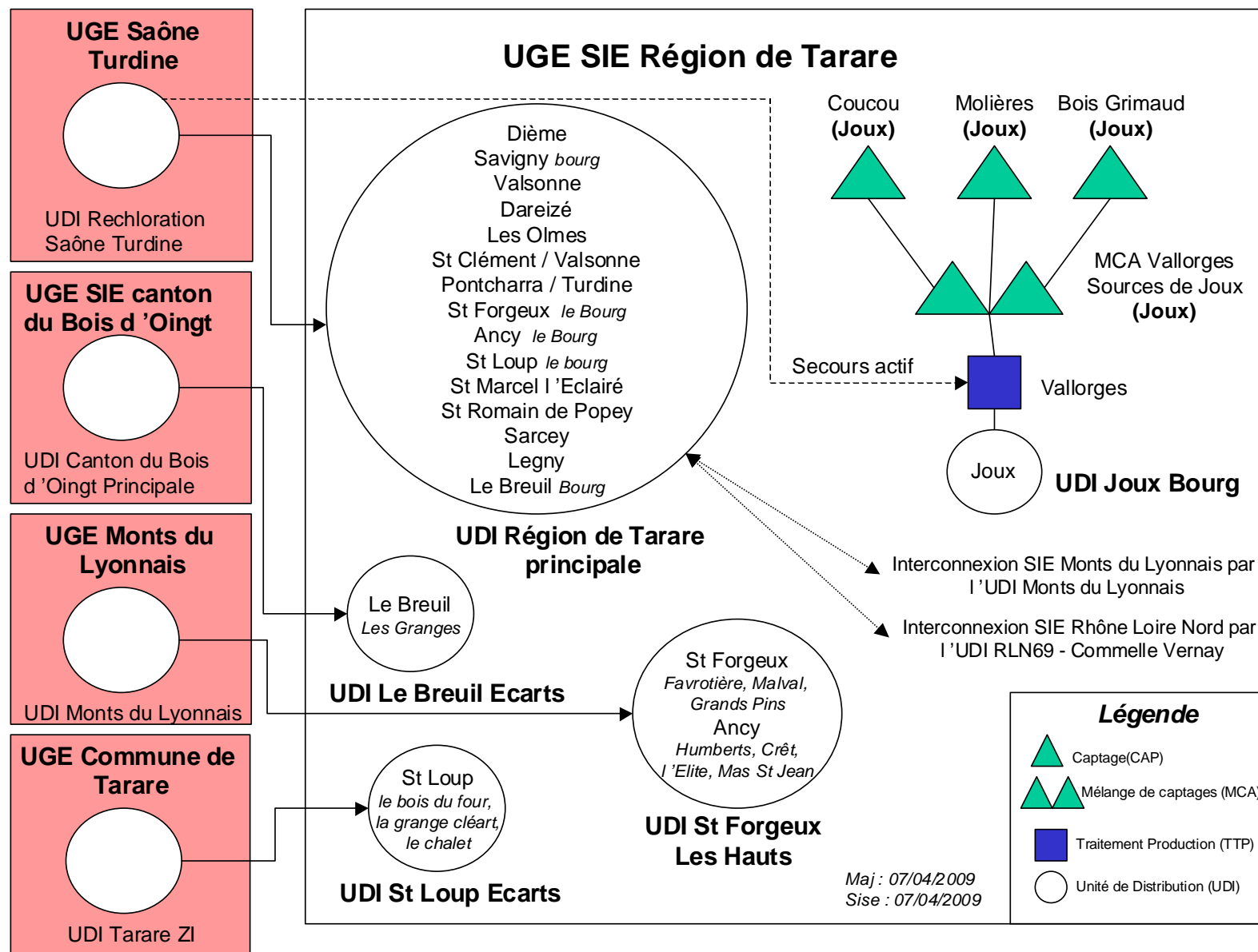
Dans la modélisation suivante :

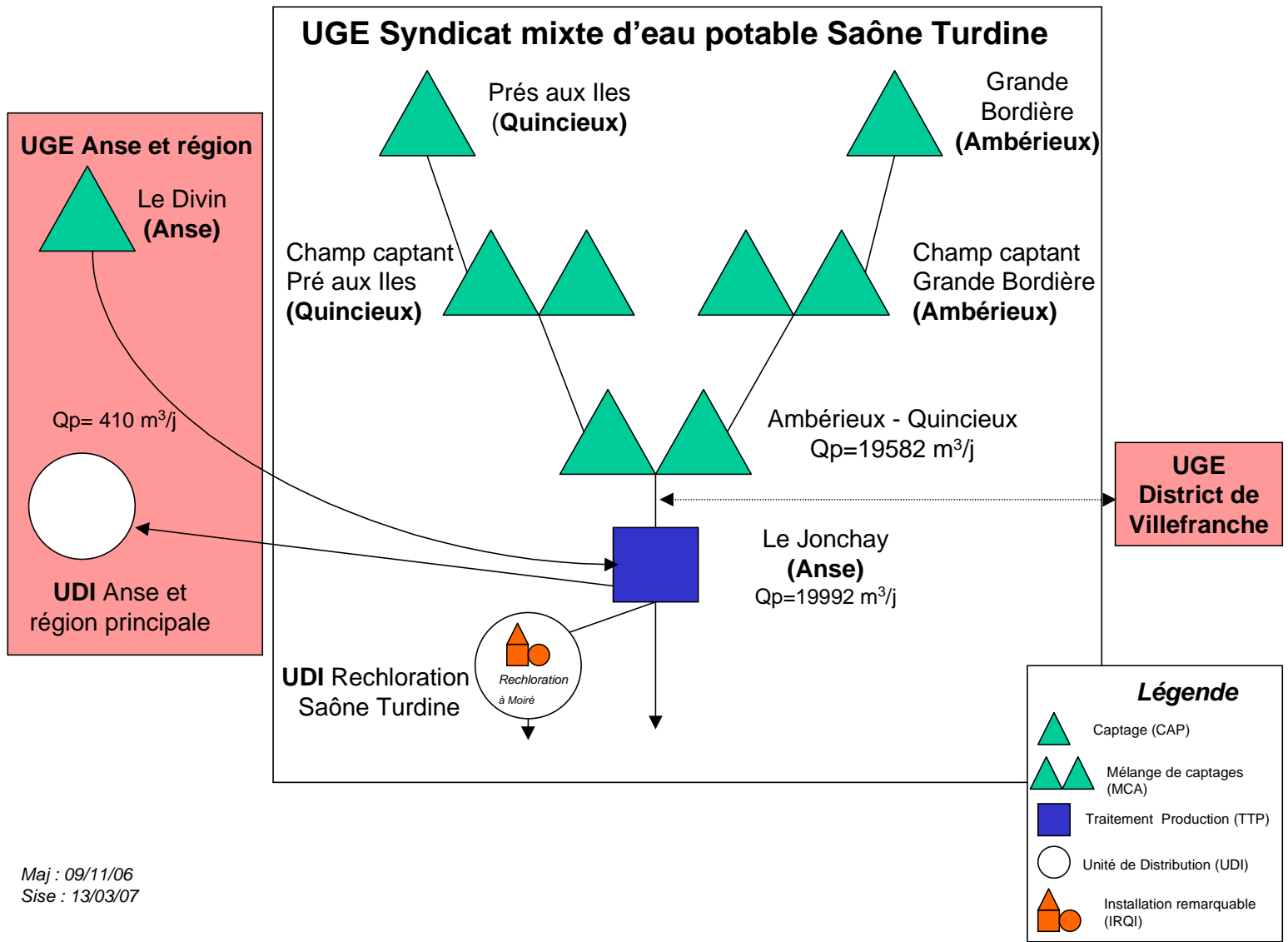
Les captages (CAP) sont représentés par des triangles

Les stations de traitement (TTP) sont représentées par des carrés

Les unités de distribution (UDI) sont représentées par des cercles dans lesquels sont inscrits les communes et/ou hameaux faisant partie de l'UDI

MODELISATION



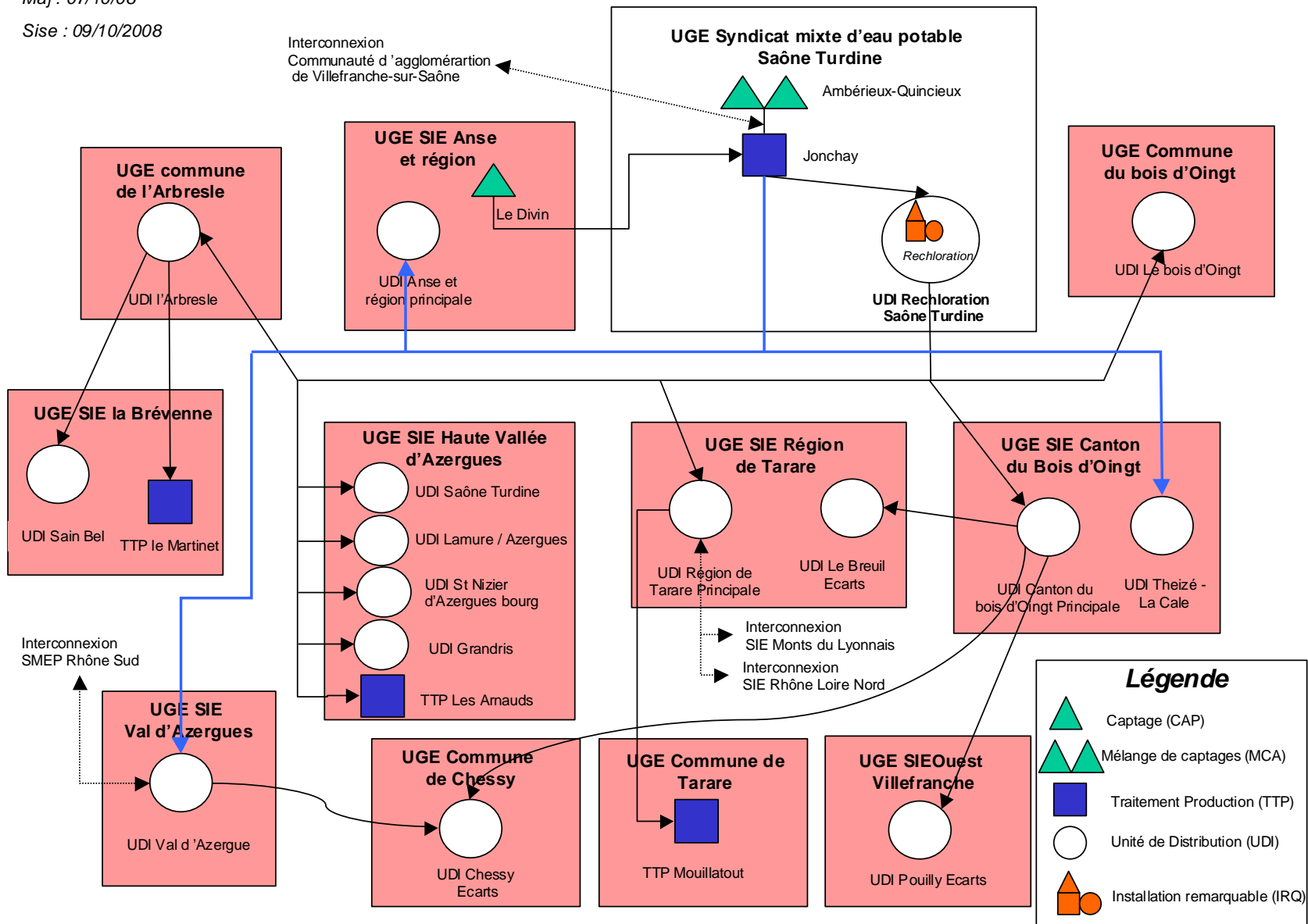


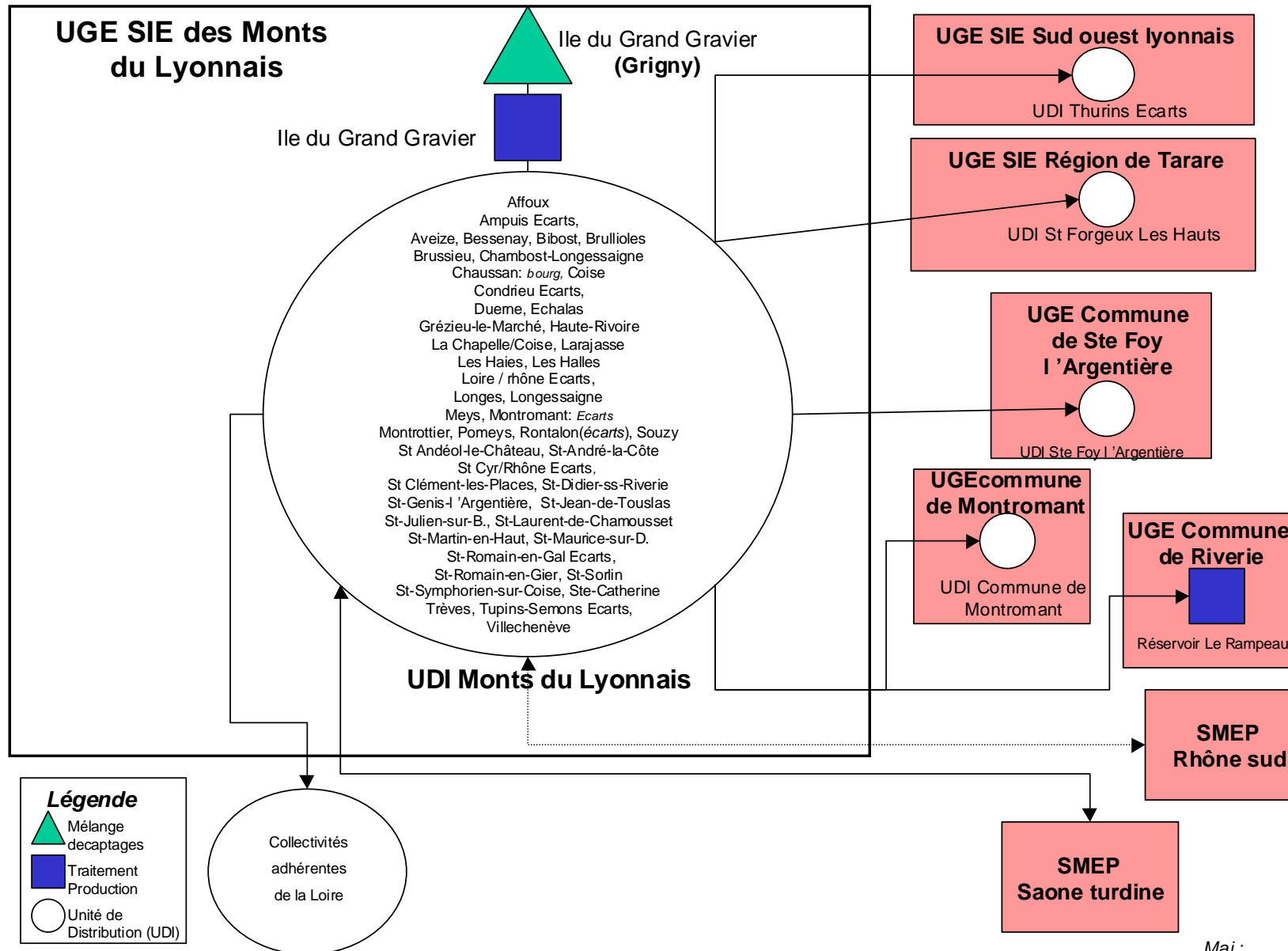
Maj : 09/11/06
 Sise : 13/03/07

Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine

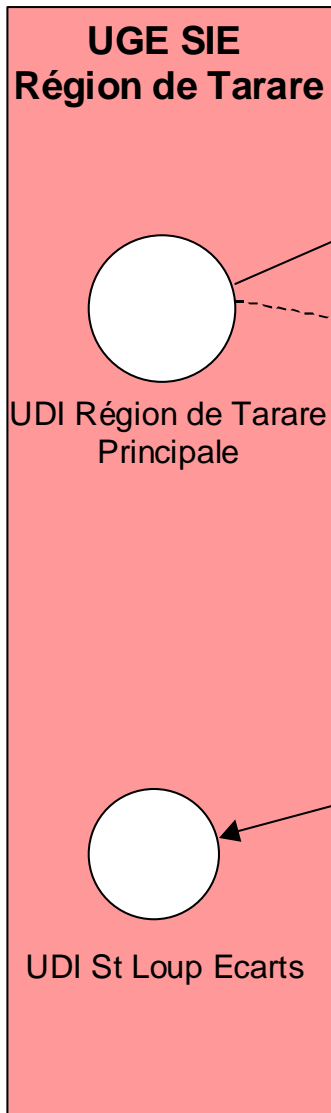
Maj : 07/10/08

Sise : 09/10/2008

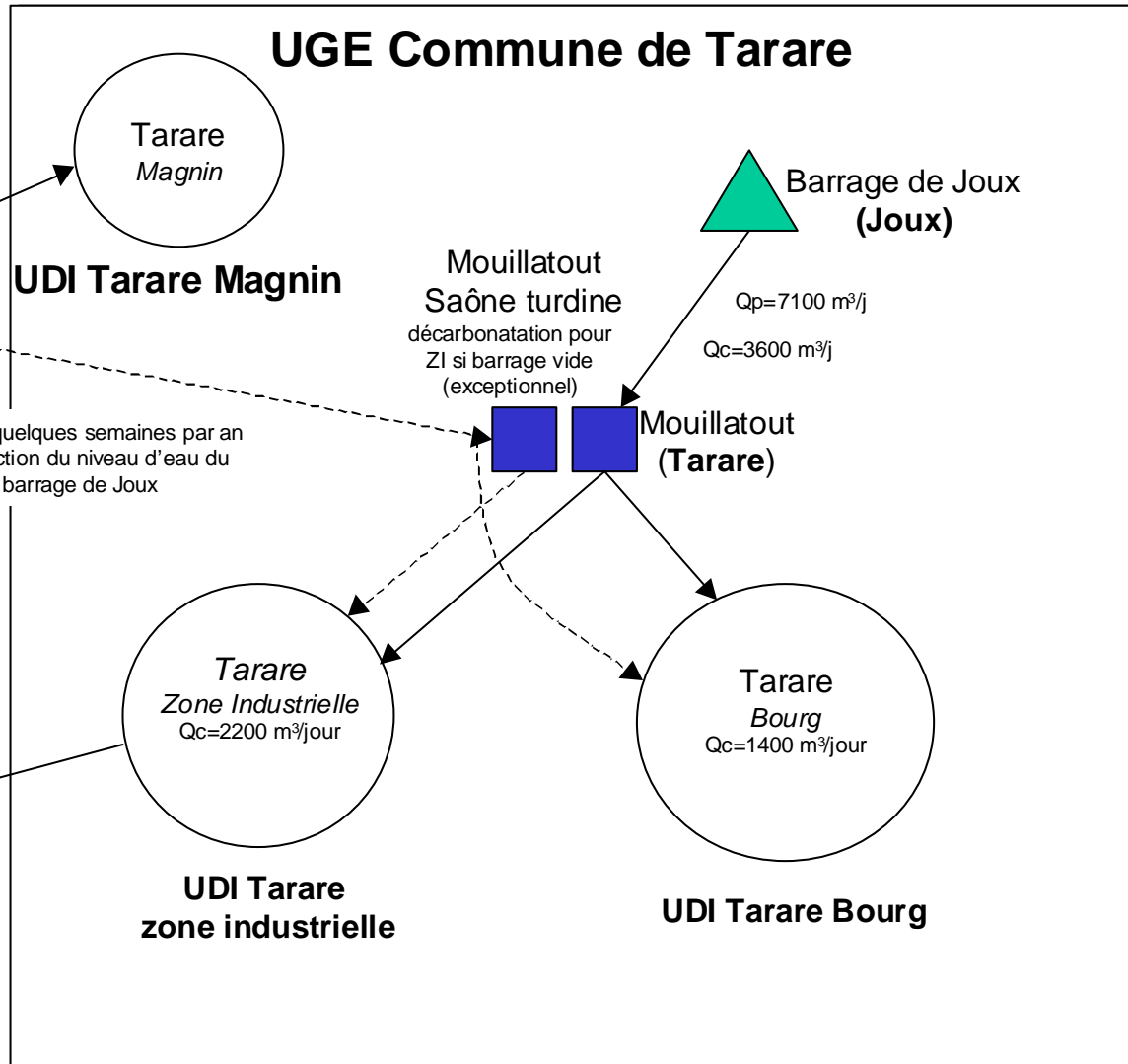




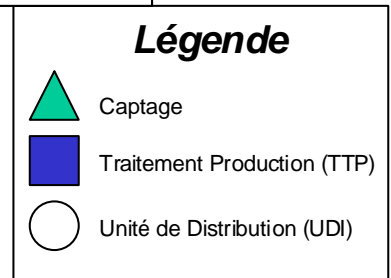
Maj :
 Sise :



2700 m³/an



3200 m³/an



Maj : 05/12/2007
Sise : 27/09/2007

PROTECTION DES CAPTAGES

En vue d'assurer la protection de la qualité des eaux destinées à la consommation des collectivités humaines, l'article L1321-2 du code de la sante publique fait obligation, ainsi que le code de l'environnement, d'instaurer autour des captages dont la protection naturelle est insuffisante des périmètres de protection dans lesquels les activités sont interdites ou réglementées.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Il appartient donc au maître d'ouvrage de s'assurer que l'ensemble de la procédure de la protection des captages a bien été menée à terme :

- signature de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau, instaurant des périmètres de protection autour des captages et définissant des servitudes sur ces périmètres de protection,
- mise en compatibilité des documents d'urbanisme (P.L.U.) Avec les prescriptions de l'arrêté préfectoral.

Situation administrative des captages

Nom	Commune d'implantation	Avis hydrogéologue agréé*	Arrêté préfectoral
Sources « Coucou »	Joux	28/12/1979	
Sources « Bois Grimaud »	Joux	28/12/1979	
Sources Hautes Molières »	Joux	23/07/1994	

* Le rapport de l'hydrogéologue agréé est l'élément de base pour la définition des mesures de protection.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare a engagé la procédure de protection de ses captages.

PRINCIPES DU CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX

La qualité bactériologique

Celle-ci revêt une importance primordiale. Les eaux de boisson doivent être exemptes de micro-organismes pathogènes (pouvant être dangereux pour l'homme). Cependant la recherche de ces micro-organismes dans les eaux exige des temps de détection trop longs pour permettre d'intervenir en cas d'anomalie. Dans un souci de prévention, il est donc procédé à la détection, facile et rapide, « de témoins ou indicateurs de contamination fécale » (*Escherichia coli* et entérocoques). Ces indicateurs, naturellement abondants dans les intestins des hommes et des animaux, ne traduisent pas obligatoirement, s'ils sont présents dans l'eau, un danger imminent pour la santé, mais indiquent une contamination fécale des eaux et alertent le gestionnaire sur la nécessité qu'il a de prendre immédiatement des mesures correctives et d'en vérifier les effets.

La présence de ces germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource en eau, un mauvais fonctionnement des installations de traitement, une insuffisance d'entretien des ouvrages,...

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent ceux en relation avec la composition naturelle des eaux (calcium, magnésium, sodium, potassium, chlorures, sulfates) La dureté de l'eau représente la teneur en calcium et en magnésium.

D'autres éléments, également non toxiques, en deçà d'une certaine concentration, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, cuivre, zinc, manganèse, phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites, ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource en eau. Une forte concentration peut présenter des risques pathologiques particuliers pour les nourrissons et les femmes enceintes.

Une carence ou un excès en fluor provoquent des inconvénients pour la santé alors que des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La dose optimale pour prévenir les caries dentaires se situe entre 0,5 mg/l et 1,5 mg/l. En deçà, un complément en fluor est nécessaire pour prévenir les caries. Au-delà de 1,5 mg/l, il y a un risque de fluorose dentaire.

Viennent ensuite les éléments toxiques ou ceux pour lesquels des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires et ou environnementaux. Ce sont les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, les pesticides...

NB : Les unités les plus couramment employées en matière de qualité de l'eau sont :

- mg/l ou milligramme par litre

exemple : une eau à 10 mg/l de nitrates signifie qu'un litre d'eau contient 10 milligrammes de nitrates soit 0,01 gramme de nitrates (1000 milligrammes = 1 gramme)

- µg/l ou microgramme par litre

exemple : une eau à 10 µg/l de plomb signifie qu'un litre d'eau contient 10 microgrammes de plomb soit 0,01 milligramme de plomb (1000 microgrammes = 1 milligramme)

Etablissement des normes de qualité, normes actuelles et évolution de la réglementation

- l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit des recommandations établies à partir de données toxicologiques.
- l'Union Européenne définit, tout en étant généralement plus sévère, des valeurs basées le plus souvent sur les recommandations de l'OMS. Les valeurs peuvent être également fondées sur la valeur la plus faible qu'il est possible d'atteindre dans les pratiques analytiques, ou bien encore sur le principe de précaution.
- les valeurs réglementaires françaises doivent répondre aux exigences des directives européennes.

La directive européenne actuellement en vigueur est celle du 3 novembre 1998 transcrite en droit français par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Ce décret a fait l'objet d'une codification dans le code de la santé publique – articles R1321-1 à R1321-68 pour les eaux destinées à la consommation humaines à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

Ces nouvelles dispositions réglementaires visent à renforcer la sécurité sanitaire des eaux de consommation distribuées à la population. Les plus importantes concernent :

- l'adoption d'exigences de qualité actualisées,
- l'instauration de procédures de gestion des situations de non conformité,
- le contrôle de conformité des eaux distribuées aux robinets des utilisateurs.

Cette dernière disposition mérite d'être soulignée puisqu'elle permet de prendre en compte la dégradation de la qualité de l'eau dans les canalisations intérieures privées.

La teneur limite de plomb dans l'eau est fixée à 25 µg/l depuis fin 2003, elle sera limitée à 10 µg/l à compter du 25 décembre 2013.

Afin d'atteindre cet objectif, il est fortement conseillé de remplacer intégralement les canalisations lorsqu'elles sont en plomb, d'une part sur le domaine public par la collectivité (certains branchements sont encore en plomb) et d'autre part sur le domaine privé par les propriétaires (canalisations intérieures des bâtiments)

Exigences de qualité

Les exigences de qualité sont définies par l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du Code de la Santé Publique. Les eaux destinées à la consommation humaine doivent :

- ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes,
- être conformes aux limites de qualité fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.
- satisfaire aux références de qualité établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risque pour la santé des personnes.

Organisation du contrôle sanitaire et de la surveillance des eaux d'alimentation

Le contrôle sanitaire des installations de production et de distribution de l'eau est assuré dans chaque département par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur l'ensemble des réseaux depuis le point de captage jusqu'au robinet du consommateur. La fréquence et le type des analyses sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. En cas de dépassement des normes de qualité, une enquête est immédiatement effectuée, en liaison avec les exploitants, afin de rechercher les causes et d'améliorer la situation.

En outre, le gestionnaire des installations est tenu de surveiller en permanence la qualité des eaux par leur examen régulier, un programme de tests ou d'analyses et la mise à jour d'un fichier sanitaire de recueil des informations collectées.

Recueil des informations collectées.

Le présent rapport a été établi à partir des données du contrôle sanitaire réglementaire recueillies durant l'année 2010.

CONCLUSION SUR LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES PAR LE SIE REGION DE TARARE EN 2010

Origine et organisation de la distribution

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare est principalement alimenté en eau à partir des installations de production du Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine (station de traitement du Jonchay) dont les puits de captage sont situés en nappe alluviale de la Saône sur les communes de Quincieux et d'Ambérieux d'Azergues (et dans une moindre mesure du captage du Divin situé en nappe alluviale de l'Azergues, sur la commune de Anse). Avant distribution, l'eau est traitée par un procédé de démanganisation puis désinfectée.

Une procédure de renforcement des mesures de protection existant sur l'environnement pour l'ensemble de ces captages est en cours d'élaboration.

Un complément est assuré par les sources de Vallorges qui alimentent la commune de Joux.

Une procédure visant à mettre en place des mesures de protection sur l'environnement de ces sources est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, certains écarts de Saint Forgeux sont alimentés par l'eau du Syndicat des Monts du Lyonnais qui est pompée dans la nappe alluviale du Rhône. Les installations de captage (8 puits) sont situées au lieu-dit de l'île du Grand Gravier, à Grigny. Les eaux subissent une désinfection par injection de chlore

Enfin, certains écarts de Saint Loup sont alimentés par l'eau provenant de la commune de Tarare qui est l'eau superficielle du barrage de Joux ; avant distribution, cette eau subit un traitement complet à la station Mouillatout : coagulation, floculation, décantation, filtration et désinfection au bioxyde de chlore.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux Région de Tarare a confié la gestion des installations à la SDEI Anse.

Contrôle de la qualité

La synthèse ci-dessous a été élaborée à partir des résultats du contrôle réglementaire exercé par l'ARS sur les eaux partant en distribution.

En 2010, ce contrôle a donné lieu à :

- 24 prélèvements réalisés en production à la station de traitement du Jonchay qui ont conduit à l'exécution d'environ 1890 mesures de paramètres ;
- 4 prélèvements sur l'eau brute des champs captants Pré aux Iles et Grande Bordière qui ont conduit à la réalisation d'environ 2140 mesures de différents paramètres.
- 3 prélèvements sur les eaux produites par le syndicat de la Région de Tarare qui ont conduit à la réalisation de 260 mesures de différents paramètres ;
- 12 prélèvements sur les eaux produites par le syndicat des Monts du Lyonnais qui ont conduit à la réalisation d'environ 1120 mesures de différents paramètres ;
- 6 prélèvements sur les eaux produites par la commune de Tarare qui ont conduit à la réalisation d'environ 750 mesures de différents paramètres ;

- 39 prélèvements en distribution (réseau) qui ont conduit à la réalisation d'environ 1295 mesures de différents paramètres.

Qualité des eaux distribuées

Ce paragraphe présente la qualité de l'eau des captages propres au Syndicat Intercommunal des Eaux Région de Tarare (sources de Joux) qui alimente l'UDI Joux Bourg, de l'eau produite par le Syndicat Saône Turdine qui alimente l'UDI Région de Tarare Principale et l'UDI Le Breuil, de l'eau provenant du Syndicat des Monts du Lyonnais qui alimente l'UDI Saint Forgeux les Hauts et de l'eau provenant de la commune de Tarare qui alimente l'UDI Saint Loup Ecart.

Il est à noter que les sources de Joux sont susceptibles d'être à l'arrêt une partie de l'année. Dans ce cas, l'UDI Joux Bourg est alors alimenté par l'eau produite par le Syndicat Saône Turdine.

- **Limites de qualité :**

Bactériologie :

* UDI Joux Bourg : une non-conformité bactériologique a été relevée en novembre à la sortie de la station de traitement qui alimente cette UDI (présence de 1 Escherichia Coli et 1 entérocoque). Cette non-conformité était due à une absence de chlore résiduel ; Il semble difficile de maintenir un taux de chlore résiduel suffisant en sortie de station de traitement en cas de fortes de pluie.

Sur l'UDI, les mesures sont restées conformes aux limites réglementaires.

* Aucun dépassement n'a été observé au cours de l'année 2010 sur les autres secteurs. Les mesures sont restées conformes aux limites réglementaires.

Nitrates :

Les doses importantes de nitrates dans les eaux souterraines et superficielles sont essentiellement dues aux engrais et aux rejets d'eaux usées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité de 50 mg/l.

* Eau provenant de Saône Turdine : la teneur moyenne en nitrates est de 13,3 mg/l, la teneur maximale relevée étant de 14,8 mg/l ;

* Eau provenant des sources de Joux : la teneur moyenne en nitrates est de 24,9 mg/l, la teneur maximale enregistrée étant de 28,3 mg/l. L'augmentation de la teneur moyenne en nitrates relevée en 2008 et 2009 est confirmée en 2010 (elle était de 18,5 mg/ en 2007).

* Eau provenant des Monts du Lyonnais : la teneur moyenne en nitrates est de 12,6 mg/l, la teneur maximale enregistrée étant de 13,8 mg/l.

* Eau provenant de la commune de Tarare : la teneur moyenne en nitrates est de 11,3 mg/l, la teneur maximale enregistrée étant de 16 mg/l.

Fluor :

* Eau provenant des sources de Joux : la mesure en fluor est inférieure au seuil de détection analytique : eau non fluorée.

* L'eau distribuée a une faible teneur en fluor sur tous les autres secteurs, de l'ordre de 0,1 mg/l. Elle est très inférieure à la limite réglementaire maximale fixée à 1,5 mg/l.

Une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice, comprimés,..).

Pesticides :

La présence de pesticides dans les ressources provient de leur utilisation pour protéger les récoltes ou pour désherber. Leur usage excessif ou mal maîtrisé impacte d'autant plus les eaux superficielles et souterraines. A faible concentration, ces substances ne présentent pas

de toxicité aiguë ; certaines (atrazine, simazine par exemple), consommées toute une vie, sont suspectées d'être cancérigènes. La norme dans l'eau est de 0,1 µg/l, quelle que soit la substance détectée : le plus souvent cette norme est en dessous des seuils de toxicité connus.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité de 50 mg/l.

* Eau provenant de Saône Turdine : L'eau produite a fait l'objet de 12 analyses de pesticides en 2010. Les résultats sont conformes à la valeur réglementaire de 0,1 µg/l pour toutes les substances actives mesurées.

Des traces de déséthyl atrazine ont cependant été détectées sur l'eau produite sur 1 prélèvement, la valeur mesurée étant de 0,034 µg/l.

La somme maximale de tous les pesticides recherchés est restée inférieure à la limite de 0,5 µg/l fixée pour l'eau distribuée.

* Eau provenant des sources de Joux : les résultats sont conformes à la valeur réglementaire de 0,1 µg/l pour toutes les substances actives mesurées.

* Eau provenant des Monts du Lyonnais : les résultats sont conformes à la valeur réglementaire de 0,1 µg/l pour toutes les substances actives mesurées.

* Eau provenant de la commune de Tarare : les résultats sont conformes à la valeur réglementaire de 0,1 µg/l pour toutes les substances actives mesurées

Solvants chlorés :

La réglementation fixe une valeur de 10 µg/l pour la somme tétrachloréthylène + trichloréthylène.

Ces éléments proviennent d'usages industriels, voire urbains, et sont soumis à des normes de qualité impératives prises en application de la directive européenne de décembre 1998.

* Eau provenant de Saône Turdine : A la suite de la cessation d'activité de la société Jec Industrie située sur la commune de Quincieux, une pollution des sols par des solvants chlorés a été mise en évidence courant 2004. Une contamination de la nappe phréatique par ces solvants n'étant pas à exclure, un suivi analytique mensuel a été instauré sur l'eau du champ captant Pré aux Iles.

Sur l'eau brute du champ captant Pré aux Iles, la somme en tétrachloréthylène et trichloréthylène est restée inférieure à la valeur limite réglementaire de 10 µg/l, la valeur maximale enregistrée étant de 1,6 µg/l.

En ce qui concerne ces 2 solvants chlorés, le suivi analytique tend à montrer une amélioration de la qualité de l'eau.

En sortie d'usine de traitement, la somme en tétrachloréthylène et trichloréthylène est restée inférieure au seuil de détection.

Les 2 analyses effectuées sur le réseau de distribution n'ont pas révélé la présence de solvants chlorés.

* Eau provenant des sources de Joux : les solvants chlorés recherchés au niveau de la station de traitement n'ont pas été détectés.

* Eau provenant des Monts du Lyonnais : les solvants chlorés recherchés au niveau de la station de traitement n'ont pas été détectés.

* Eau provenant de la commune de Tarare : les solvants chlorés recherchés au niveau de la station de traitement n'ont pas été détectés.

L'analyse effectuée sur le réseau de distribution n'a pas révélé la présence de solvants chlorés.

Plomb :

Aucun dépassement de la limite de qualité (25 µg/l) n'a été observé sur tous les secteurs. Toutefois, les résultats concernant le plomb ne sont représentatifs que des points de prélèvement concernés.

- **Recommandations par rapport au plomb** : l'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Mais des branchements publics ou /et des canalisations d'immeubles en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport. La consommation régulière de plomb, y compris à d'assez faibles doses, peut provoquer des

effets néfastes sur la santé, en particulier chez les jeunes enfants.

Aussi, si dans les logements, les conduites sont en plomb, il est vivement conseillé :

- * Pour les usages alimentaires, n'utilisez que l'eau froide.
- * Le soir, en période de forte utilisation, (au moment où le renouvellement de l'eau dans les conduites est important), profitez-en pour mettre de l'eau dans un récipient fermé, à conserver au réfrigérateur, pas plus de 24 heures. Le matin, n'utilisez que cette eau pour le petit déjeuner.
- * Après quelques jours d'absence, purger vos conduites en laissant couler l'eau avant de la boire.
- * Préférez l'eau embouteillée du commerce pour les nourrissons et les femmes enceintes.

• **Références de qualité :**

Bactériologie :

* UDI Joux Bourg : une non-conformité a été relevée en sortie de station de traitement : la présence de 1 bactérie coliforme était associée à la présence des Escherichia Coli et entérocoque mentionnés précédemment.

Sur l'UDI, les mesures sont restées conformes aux limites réglementaires.

* Aucun dépassement n'a été observé au cours de l'année 2010 sur les autres secteurs. Les mesures sont restées conformes aux limites réglementaires.

Manganèse :

La norme réglementaire est de 50 µg/l. Ce paramètre est considéré comme indésirable de par son incidence sur la couleur (formation de dépôt) notamment et de la gêne occasionnée pour l'usager.

* Eau provenant de Saône Turdine : Les recherches de manganèse effectuées sur l'eau produite à la station du Jonchay et sur le réseau de distribution du syndicat sont toutes restées inférieures au seuil de détection analytique (10 µg/l).

* Eau provenant de la commune de Tarare : les recherches de manganèse effectuées sur l'eau produite à la station de Mouillatout et sur le réseau de distribution du syndicat sont toutes restées inférieures à 50 µg/l.

Dureté :

La dureté ne fait pas l'objet de norme réglementaire.

* Eau provenant de Saône Turdine : avec une dureté de l'ordre de 28 °F, l'eau est qualifiée d'eau dure ;

* Eau provenant des sources de Joux : avec une dureté de l'ordre de 4°F, l'eau est qualifiée d'eau très douce ; sur l'UDI « Joux Bourg », la dureté varie en fonction de l'apport d'eau provenant de Saône Turdine.

* Eau provenant des Monts du Lyonnais : avec une dureté de l'ordre de 25 °F, l'eau est qualifiée d'eau dure.

* Eau provenant de la commune de Tarare : avec une dureté de l'ordre de 5°F, l'eau est qualifiée d'eau très douce.

pH (acidité de l'eau) :

Les valeurs de pH doivent être comprises entre 6,5 et 9.

* Eau provenant des sources de Joux : L'eau provenant des sources de Joux présente régulièrement des valeurs de pH inférieures à la valeur réglementaire : ceci traduit le caractère acide des sources, induit par la nature des terrains cristallins traversés.

Conductivité :

La valeur de la conductivité doit être comprise entre 180 et 1000 µS/cm à 20°C et entre 200 et 1100 µS/cm à 25°C.

* Eau provenant des sources de Joux : L'eau provenant des sources de Joux présente régulièrement des valeurs de conductivité inférieures aux valeurs réglementaires, ce qui traduit une faible minéralisation de l'eau.

Equilibre calcocarbonique :

Les eaux ne doivent pas être agressives.

Ces 4 derniers paramètres (dureté, pH, conductivité et équilibre calco-carbonique) sont régis par des équilibres complexes.

* Eau provenant de Saône Turdine : Une analyse sur les 5 réalisées en sortie de station de traitement du Jonchay donne un indice de l'équilibre calco-carbonique de 3, ce qui correspond à une eau légèrement agressive (présence de CO₂ agressif et tendance à dissoudre les carbonates de calcium).

* Eau provenant des sources de Joux : La mesure de l'équilibre calco-carbonique réalisée sur les sources de Joux donne un indice de 4, qui correspond à une eau agressive ; il apparaît que l'eau de ces sources est acide, faiblement minéralisée et agressive ; elle peut avoir une action corrosive sur les canalisations.

* Eau provenant des Monts du Lyonnais : Une analyse sur les 4 réalisées en sortie de station de traitement de l'île du Grand Gravier donne un indice de l'équilibre calco-carbonique de 3, ce qui correspond à une eau légèrement agressive (présence de CO₂ agressif et tendance à dissoudre les carbonates de calcium).

* Eau provenant de la commune de Tarare : les mesures effectuées sur l'eau provenant du barrage donnent un indice de 4, ce qui correspond à une eau agressive.

Chlorites :

* Eau provenant de la commune de Tarare : un dépassement du paramètre chlorite a été relevé au niveau du réseau de distribution. La valeur mesurée est de 900 µg/l, la valeur maximale admissible étant de 200 µg/l. Cette molécule est présente en raison du traitement de désinfection par le dioxyde de chlore.

Conclusion

L'eau distribuée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare au cours de l'année 2010 présente une bonne qualité bactériologique. Une non-conformité bactériologique, due à un défaut de chloration, a cependant été relevée à la sortie de la station de traitement Vallorges sur la commune de Joux.

L'eau des sources de Joux est acide, faiblement minéralisée et agressive ; un traitement visant à corriger ce caractère agressif est par conséquent à envisager, conformément aux dispositions de la circulaire n° DGS/SD7A /2004/557 du 25 novembre 2004.

L'eau provenant du barrage de Joux est acide, faiblement minéralisée et agressive ; un traitement visant à corriger ce caractère agressif est par conséquent à envisager, conformément aux dispositions de la circulaire n° DGS/SD7A /2004/557 du 25 novembre 2004.

Un dépassement du paramètre chlorite, imputable au mode de désinfection par le dioxyde de chlore, a été relevé. Toutes dispositions devront être prises pour que ce paramètre respecte la norme de qualité.

Une valeur de l'indice de l'équilibre calcocarbonique de l'eau produite par le SMEP Saône Turdine, ainsi qu'une valeur de cet indice pour l'eau produite par

le syndicat des Monts du Lyonnais, correspondent à des eaux présentant un léger caractère agressif ; cependant, compte tenu de leur pH, de leur minéralisation et de leur température, et conformément aux dispositions de la circulaire n° DGS/SD7A /2004/557 du 25 novembre 2004, ces eaux partant en distribution ne nécessitent pas de mesure corrective.

L'eau distribuée par le syndicat est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les autres substances mesurées, notamment pour les pesticides.

En ce qui concerne les pesticides, le suivi analytique réalisé ces dernières années sur l'eau brute des champs captants Pré aux Iles, Grande Bordière et en sortie de station de traitement a montré une tendance à l'amélioration de la qualité de l'eau. Cependant, la présence de traces de pesticides (atrazine et ses produits de dégradation) est encore détectée en sortie de station de traitement et sur l'eau brute du champ captant Pré aux Iles. L'arrêté préfectoral du 23/09/2010 modifiant l'arrêté du 17/07/1999 a ainsi prorogé de trois années supplémentaires le délai octroyé pour la mise en œuvre éventuelle d'une étape de traitement visant à éliminer les pesticides.

D'autre part, la présence de solvants chlorés, notamment le tétrachloréthylène, est encore détecté sur le champ captant Pré aux Iles ; le suivi analytique mensuel instauré en 2004 est maintenu.

Les indicateurs techniques prévus à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et spécifiés à l'annexe I de l'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, qui doivent figurer dans le rapport de l'exercice 2010, sont :

UDI	Indicateurs		Remarques
	Microbiologiques*	Physico-chimiques*	
Région de Tarare Principale	100%	100%	Seuls les paramètres ayant une limite de qualité sont pris en compte
Le Breuil Ecarts	4/4	32/32	
Joux Bourg	8/9	9/9	
St Forgeux les Hauts	4/4	18/18	
St Loup Ecarts	3/3	9/9	

* Pour les UDI de moins de 5000 habitants ou pour lesquelles la consommation est inférieure à 1000 m³/jour, le résultat est rendu en nombre de conformités sur le nombre total de prélèvements.

Les taux retenus sont ceux définis à l'annexe I de l'arrêté du 02 mai 2007

Captages	Indicateurs sur l'état d'avancement de la protection	Remarques
Bois Grimaud Coucou Hautes Molières	40%	
Grande Bordière, la Sarandière et Pré aux Iles	80%	Une procédure de révision est en cours
Ile du Grand Gravier	80%	
Barrage de Joux	40%	

Des fiches détaillées publiées par le MEDADD sont disponibles à l'adresse :

<http://www.eaudanslaville.fr/spip.php?rubrique69>

ANNEXE 1a

Suivis analytiques détaillés de l'année 2010 en production et sur le réseau de distribution

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	: Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	: Streptocoques fécaux /100ml	0
NO3	: Nitrates (mg/l)	≤50
FMG	: Fluorures (mg/l)	≤1,5
ATRZ	: Atrazine (µg/l)	≤0,1
ADET	: Déséthylatrazine (µg/l)	≤0,1
TCEYTCL	: Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10
THM4	: Somme de 4 trihalométhanés (µg/l)	≤150

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CTF	: Coliformes totaux / 100 ml	0
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
MN	: Manganèse (µg/l)	≤50
PH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	≤2

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	---
111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	

Nom de l'unité de gestion : SIE REGION DE TARARE

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : VALORGES STATION

Conformité bactériologique	Conformité chimique
66,7 %	100,0 %

Date	Point de surveillance	Commune	Conf	Conf	ADET	ATRZ	CALCOC ₂	CDT	ECOLI	FMG	MN	NO3	PESTOT	PH	SMZ	STRF	TH	THM4	TURBNF _U
			Bact	Chim.	µg/l	µg/l	qualit.	µS/cm	n/100mL	mg/L	µg/l	mg/L	µg/l	unitépH	µg/l	n/100mL	°F	µg/l	NFU
27/05/2010	TTP VALORGES	JOUX	C	C	<0,030	<0,030	4	120	<1	<0,05	<10	23,0	<0,500	6,60	<0,020	<1	4,2	6,00	0,33
18/11/2010	TTP VALORGES	JOUX	N	C				96	1			28,3		6,25		1	2,9		0,6
02/12/2010	TTP VALORGES	JOUX	C	C					<1							<1			

Nom de l'unité de gestion : SIE REGION DE TARARE

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de distribution

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : JOUX BOURG

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	Point de surveillance	Commune	Conf Bact	Conf Chim.	CDT	CTF	ECOLI	PH	STRF	TURBNFU
					µS/cm	n/100mL	n/100mL	unitépH	n/100mL	NFU
07/01/2010	BOURG	JOUX	C	C	356	<1	<1	7,80	<1	0,12
15/03/2010	BOURG	JOUX	C	C	88	<1	<1	6,35	<1	0,19
21/05/2010	BOURG	JOUX	C	C	109	<1	<1	6,45	<1	0,23
28/07/2010	BOURG	JOUX	C	C	281	<1	<1	7,65	<1	0,2
14/09/2010	BOURG	JOUX	C	C	296	<1	<1	7,70	<1	0,62
18/11/2010	BOURG	JOUX	C	C	109	<1	<1	6,50	<1	0,77

Nom de l'unité de gestion : SIE REGION DE TARARE

Année : 2010

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LE BREUIL ECARTS

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	Point de surveillance	Commune	Conf	Conf	CDT	CTF	ECOLI	MN	PH	STRF	TURBNFU
			Bact	Chim.	µS/cm	n/100mL	n/100mL	µg/l	unitépH	n/100mL	NFU
08/01/2010	LES GRANGES	LE BREUIL	C	C	581	<1	<1	<10	8,00	<1	<0,1
01/04/2010	LES GRANGES	LE BREUIL	C	C	536	<1	<1	<10	7,65	<1	0,35
16/07/2010	LES GRANGES	LE BREUIL	C	C	515	<1	<1	<10	7,90	<1	<0,1
26/10/2010	LES GRANGES	LE BREUIL	C	C	563	<1	<1	<10	7,95	<1	0,21

Nom de l'unité de gestion : SIE REGION DE TARARE

Année : 2010

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : REGION DE TARARE PRINCIPALE

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	Point de surveillance	Commune	Conf Bact	Conf Chim.	111TCL	CDT	CTF	ECOLI	MN	PH	STRF	TCEYTCL	THM4	TURBNFU
					µg/l	µS/cm	n/100mL	n/100mL	µg/l	unitépH	n/100mL	µg/l	µg/l	NFU
22/01/2010	BOURG	PONTCHARRA-SUR-	C	C		564	<1	<1	<10	7,75	<1			0,1
07/01/2010	BOURG	SARCEY	C	C		581	<1	<1	<10	7,75	<1			<0,1
09/02/2010	BOURG	SAVIGNY	C	C		496	<1	<1	<10	7,60	<1			<0,1
23/02/2010	BOURG	SAINT-CLEMENT-SU	C	C		557	<1	<1	<10	7,50	<1			0,12
01/03/2010	BOURG	SAINT-FORGEUX	C	C	<0,5	531	<1	<1	<10	7,55	<1	<0,5	8,9	0,12
28/04/2010	BOURG	SAINT-LOUP	C	C		531	<1	<1	<10	7,50	<1			0,48
09/04/2010	BOURG	SAINT-ROMAIN-DE-F	C	C		512	<1	<1	<10	7,55	<1			0,1
27/05/2010	BOURG	ANCY	C	C		562	<1	<1	<10	7,65	<1			<0,1
27/05/2010	BOURG	LEGNY	C	C		562	<1	<1	<10	7,50	<1			<0,1
11/06/2010	BOURG	DAREIZE	C	C		551	<1	<1	<10	7,60	<1			<0,1
16/06/2010	BOURG	VALSONNE	C	C		289	<1	<1	<10	8,10	<1			0,21
16/07/2010	BOURG	PONTCHARRA-SUR-	C	C		518	<1	<1	<10	7,75	<1			<0,1
16/07/2010	BOURG	SARCEY	C	C		523	<1	<1	<10	7,65	<1			<0,1
17/08/2010	BOURG	SAVIGNY	C	C		558	<1	<1	<10	8,00	<1			0,18
17/09/2010	BOURG	LE BREUIL	C	C		556	<1	<1	<10	7,75	<1			0,12
23/09/2010	BOURG	SAINT-FORGEUX	C	C		559	<1	<1	<10	7,90	<1			0,16
19/10/2010	BOURG	SAINT-LOUP	C	C	<0,50	552	<1	<1	<10	8,00	<1	<0,50	19,60	0,11
27/10/2010	BOURG	SAINT-ROMAIN-DE-F	C	C		569	<1	<1	<10	7,75	<1			0,17
29/11/2010	BOURG	DIEME	C	C		567	<1	<1		8,15	<1			0,29
10/11/2010	BOURG	SAINT-MARCEL-L'EC	C	C		566	<1	<1	<10	8,05	<1			<0,1
23/12/2010	BOURG	LES OLMES	C	C		531	<1	<1	<10	7,70	<1			0,27
07/12/2010	BOURG	VALSONNE	C	C		572	<1	<1	<10	7,95	<1			0,12

Nom de l'unité de gestion : SIE REGION DE TARARE

Année : 2010

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : SAINT FORGEUX-LES HAUTS

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	Point de surveillance	Commune	Conf Bact	Conf Chim.	CDT	CTF	ECOLI	PH	STRF	TURBNFU
					µS/cm	n/100mL	n/100mL	unitépH	n/100mL	NFU
11/03/2010	HUMBERTS, CRET, ELITE, MAS S	ANCY	C	C	523	<1	<1	8,20	<1	<0,1
11/06/2010	FAVROTIERE, MALVAL, GRANDS	SAINT-FORGEUX	C	C	511	<1	<1	7,90	<1	0,12
13/09/2010	HUMBERTS, CRET, ELITE, MAS S	ANCY	C	C	507	<1	<1	8,40	<1	0,19
10/12/2010	FAVROTIERE, MALVAL, GRANDS	SAINT-FORGEUX	C	C	501	<1	<1	8,10	<1	0,64

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : SAINT LOUP ECARTS

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	Point de surveillance	Commune	Conf Bact	Conf Chim.	111TCL	CDT	CTF	ECOLI	MN	PH	STRF	TCEYTCL	THM4	TURBNFU
					µg/l	µS/cm	n/100mL	n/100mL	µg/l	unitépH	n/100mL	µg/l	µg/l	NFU
01/03/2010	BOIS DU FOUR, GRANGE CLEAR	SAINT-LOUP	C	C		228	<1	<1	<10	7,30	<1			0,37
11/06/2010	BOIS DU FOUR, GRANGE CLEAR	SAINT-LOUP	C	C	<0,50	236	<1	<1	15	6,95	<1	<0,50	<0,50	0,13
07/12/2010	BOIS DU FOUR, GRANGE CLEAR	SAINT-LOUP	C	C		574	<1	<1	<10	8,05	<1			0,2

ANNEXE 1 b

Suivi analytique détaillé de l'année 2010 sur les mélanges de captages et en production

Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	: Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	: Streptocoques fécaux /100ml	0
NO3	: Nitrates (mg/l)	≤50
FMG	: Fluorures (mg/l)	≤1,5
ATRZ	: Atrazine (µg/l)	≤0,1
ADET	: Désethylatrazine (µg/l)	≤0,1
SMZ	: Simazine (µg/l)	≤0,1
TCEYTCL	: Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10
PESTOT	: Somme des pesticides (µg/l)	≤0,5
THM4	: Somme de 4 trihalométhanes (µg/l)	≤150

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CTF	: Coliformes totaux / 100 ml	0
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
MN	: Manganèse (µg/l)	≤50
PH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	≤2
CALCOC2	: Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	
111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	
TCEY	: Tétrachloroéthylène (µg/l)	
TCLEY	: Trichloréthylène (µg/l)	

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de captage

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES
Nom de l'installation : GRANDE BORDIERE CHAMP CAPTANT

Date	Point de surveillance	Commune	ADET µg/l	ATRZ µg/l	CDT µS/cm	ECOLI n/100mL	FMG mg/L	MN µg/l	NO3 mg/L	ODX µg/l	PESTOT µg/l	PH unitépH	SMZ µg/l	STRF n/100mL	URBNFL NFU
29/04/2010	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,030	<0,030	614	<1	0,09	875	7,3	<0,040	<0,500	7,00	<0,020	<1	0,24
25/10/2010	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,030	<0,030	544	<1	0,11	63	7,6	<0,040	<0,500	8,00	<0,020	<1	0,2

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES
Nom de l'installation : PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT

Date	Point de surveillance	Commune	ADET µg/l	ATRZ µg/l	CDT µS/cm	ECOLI n/100mL	FMG mg/L	MN µg/l	NO3 mg/L	ODX µg/l	PESTOT µg/l	PH unitépH	SMZ µg/l	STRF n/100mL	URBNFL NFU
29/04/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	0,051	<0,030	559	<1	0,11	135	17,7	<0,040	0,051	7,25	<0,020	<1	0,15
21/10/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	0,073	0,036	625	<1	0,10	196	22,5	<0,040	0,109	7,50	<0,020	<1	1

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de captage

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES

Nom de l'installation : GRANDE BORDIERE CHAMP CAPTANT

Date	Point de surveillance	Commune	111TCL µg/l	TCEY µg/l	TCEYTCL µg/l	TCLEY µg/l
29/04/2010	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
25/10/2010	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2010

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES

Nom de l'installation : PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT

Date	Point de surveillance	Commune	111TCL µg/l	TCEY µg/l	TCEYTCL µg/l	TCLEY µg/l
21/01/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,5	1,1	1,1	<0,5
18/02/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
18/03/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	0,56	1,60	1,60	<0,50
29/04/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	0,84	0,84	<0,50
29/04/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	0,82	0,82	<0,50
06/05/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
10/06/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	1,20	1,20	<0,50
08/07/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
05/08/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	0,73	0,73	<0,50
09/09/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	1,60	1,60	<0,50
21/10/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
21/10/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
04/11/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
02/12/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	0,56	0,56	<0,50

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : LE JONCHAY

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	Point de surveillance	Commune	Conf Bact	Conf Chim.	ADET µg/l	ATRZ µg/l	CALCOC2 qualit.	CDT µS/cm	ECOLI n/100mL	FMG mg/L	MN µg/l	NO3 mg/L	PH unité pH	SMZ µg/l	STRF n/100mL	TH °F	THM4 µg/l	TURBNFU NFU
07/01/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				578	<1		<10	12,3	7,55		<1	28,2		<0,1
21/01/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,03	<0,03	2	565	<1	0,11	<10	12,7	7,507,65	<0,02	<1	28,0	20,8	<0,1
04/02/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				531	<1		<10	13,3	7,60		<1	27,8		0,12
18/02/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,04	<0,03		508	<1		<10	13,5	7,50	<0,045	<1	27,5		<0,1
04/03/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				539	<1		<10	14,0	7,45		<1	29,0		0,13
18/03/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,040	<0,030		574	<1		<10	14,4	7,35	<0,045	<1	29,0		0,26
08/04/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				528	<1		<10	12,2	7,30		<1	26,3		<0,1
29/04/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,030	<0,030	2	526	<1	0,11	<10	11,9	7,40	<0,020	<1	26,1	4,00	0,15
06/05/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				542	<1		<10	13,3	7,30		<1	27,7		0,12
27/05/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,040	<0,030		562	<1		<10	14,8	7,30	<0,045	<1	28,0		<0,1

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2010

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : LE JONCHAY

10/06/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				581	<1		<10	14,6	7,45		<1	28,9		<0,1
24/06/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	0,034	<0,030	2	571	<1	0,09	<10	13,9	7,60	<0,020	<1	28,6	5,85	<0,1
08/07/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				524	<1		<10	13,0	7,55		<1	27,9		<0,1
22/07/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,040	<0,030		536	<1		<10	14,1	7,50	<0,045	<1	28,7		0,1
05/08/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				535	<1		<10	14,5	7,40		<1	29,3		0,19
19/08/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,030	<0,030	3	557	<1	0,11	<10	13,2	7,657,70	<0,020	<1	28,7	7,70	<0,1
09/09/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				560	<1		<10	12,7	7,65		<1	28,3		<0,1
23/09/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,040	<0,030		564	<1		<10	13,3	7,70	<0,045	<1	29,0		<0,1
07/10/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				556	<1		<10	12,9	7,65		<1	28,4		0,12
21/10/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,030	<0,030	2	569	<1	0,11	<10	12,5	7,807,85	<0,020	<1	28,3	13,40	0,14
04/11/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				570	<1		<10	13,1	7,80		<1	28,8		0,13
18/11/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,040	<0,030		574	<1		<10	13,5	7,65	<0,045	<1	28,9		0,1
02/12/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				576	<1		<10	13,5	7,65		<1	28,7		0,18
16/12/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,040	<0,030		563	<1		<10	11,5	7,60	<0,045	<1	28,2		0,44

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : LE JONCHAY

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf	Conf	111TCL	TCEY	TCEYTCL	TCLEY
			Bact	Chim.	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l
21/01/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
29/04/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
24/06/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
19/08/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
21/10/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	C	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50

ANNEXE 1c

Suivi analytique détaillé de l'année 2010 en production

Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	: Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	: Streptocoques fécaux /100ml	0
NO3	: Nitrates (mg/l)	≤50
FMG	: Fluorures (mg/l)	≤1,5
TCEYTCL	: Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10
PESTOT	: Somme des pesticides (µg/l)	≤0,5
THM4	: Somme de 4 trihalométhanés (µg/l)	≤150

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
MN	: Manganèse (µg/l)	≤50
PH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	≤2

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	
111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	

Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de captage

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES

Nom de l'installation : ILE GD GRAVIER CHAMP CAPTANT

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	111TCL	ADET	ATRZ	ALCOC	CDT	ECOLI	FMG	MN	NO3	ODX	PESTOT	PH	STRF	CEYTCI	URBNFI
			µg/l	µg/l	µg/l	qualit.	µS/cm	n/100mL	mg/L	µg/l	mg/L	µg/l	µg/l	unitépH	n/100mL	µg/l	NFU
22/04/2010	MELANGE ILE DU GRAND GRAVIER	GRIGNY	<0,50	<0,030	<0,030	2	480	<1	0,13	<10	12,1	<0,040	<0,500	7,25	<1	<0,50	<0,1
22/10/2010	MELANGE ILE DU GRAND GRAVIER	GRIGNY	<0,50	<0,030	<0,030	2	504	<1	0,13	<10	11,4	<0,040	<0,500	7,55	<1	<0,50	0,26

Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : ILE GD GRAVIER STATION

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf Bact	Conf Chim.	111TCL µg/l	ADET µg/l	ATRZ µg/l	CALCOC 2 qualit.	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	FMG mg/L	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TCEYTC L µg/l	TH °F	THM4 µg/l	TURBNF U NFU
21/01/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					505	<1	<1		12,4	7,55	<1		25,5		<0,1
18/02/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C	<0,5	<0,03	<0,03	3	497	<1	<1	0,12	13,5	7,457,00	<1	<0,5	25,3	5,1	<0,1
18/03/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					509	<1	<1		13,4	7,75	<1		24,9		<0,1
22/04/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					511	<1	<1		13,8	7,25	<1		25,7		0,11
27/05/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C	<0,50	<0,030	<0,030	2	508	<1	<1	0,12	13,2	7,607,25	<1	<0,50	25,0	12,70	0,12
16/06/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					506	<1	<1		12,8	7,85	<1		24,9		<0,1
28/07/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					471	<1	<1		12,4	7,50	<1		24,7		<0,1
23/08/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C	<0,50	<0,030	<0,030	2	493	<1	<1	0,14	11,2	7,65	<1	<0,50	24,8	4,93	0,12
06/09/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					501	<1	<1		12,0	7,70	<1		24,8		<0,1
22/10/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					521	<1	<1		12,4	7,65	<1		25,5		0,2
25/11/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C	<0,50	<0,030	<0,030	2	531	<1	<1	0,12	12,6	7,507,55	<1	<0,50	26,2	6,00	0,26
16/12/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					502	<1	<1		11,2	7,75	<1		25,0		0,31

ANNEXE 1d

Suivi analytique détaillé de l'année 2010 en production

Commune de Tarare

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	: Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	: Streptocoques fécaux /100ml	0
NO3	: Nitrates (mg/l)	≤50
FMG	: Fluorures (mg/l)	≤1,5

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CTF	: Coliformes totaux / 100 ml	0
CDT	: Conductivité à 20°C (μS/cm)	180≤CDT≤1000
MN	: Manganèse (μg/l)	≤50
PH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU:	Turbidité (NFU)	≤2
CALCOC2 :	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2
NH4	: Ammonium (mg/l)	≤0,1
FET	: Fer total (μg/l)	≤200
COT	: Carbone Organique Total (mg/l)	≤2

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	

Nom de l'unité de gestion : COMMUNE DE TARARE

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de captage

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH	: pH à 20°C (unitépH)	CTF	: Coliformes totaux / 100ml-MS	NO3	: Nitrates (mg/l)
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	ECOLI	: Escherichia coli/100ml	FMG	: Fluorures (mg/l)
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	STRF	: Streptocoques fécaux / 100ml-MS	MN	: Manganèse total (µg/l)
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	NH4	: Ammonium (mg/l)	FED	: Fer dissous µg/l)
AS	: Arsenic (µg/l)				

Type de l'installation : **CAPTAGE**

Nom de l'installation : **BARRAGE DE JOUX**

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	AS µg/l	CDT µS/cm	COT mg/L C	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	FED µg/l	MN µg/l	NH4 mg/L	NO3 mg/L	PH unitépH	STRF n/100mL	TURBNFU NFU
19/01/2010	BARRAGE DE JOUX	JOUX	6	209	2,3	660	660	101	91	<0,05	12,6	6,90	142	3,3
21/05/2010	BARRAGE DE JOUX	JOUX	3	230	1,9	21	6	26	20	0,12	13,0	6,45	<1	0,69
10/09/2010	BARRAGE DE JOUX	JOUX	11	204	3,4	<1	<1	110	52	0,20	5,2	7,30	160	5

Nom de l'unité de gestion : COMMUNE DE TARARE

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH : pH à 20°C (unitépH)	CTF : Coliformes totaux / 100ml-MS	NO3 : Nitrates (mg/l)
TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	ECOLI : Escherichia coli/100ml	NH4 : Ammonium (mg/l)
TURBNFU : Turbidité (NFU)	STRF : Streptocoques fécaux / 100ml-MS	FET : Fer total (µg/L)
CDT : Conductivité à 20°C (µS/cm)		MN : Manganèse total (µg/l)
FMG : Fluorures (mg/l)		COT : Carbone organique total (mg/l)

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : MOUILLATOUT

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf	Conf	CDT	COT	CTF	ECOLI	FET	FMG	MN	NH4	NO3	PH	STRF	TH	TURBNFU
			Bact	Chim.	µS/cm	mg/L C	n/100mL	n/100mL	µg/l	mg/L	µg/l	mg/L	mg/L	unitépH	n/100mL	°F	NFU
17/02/2010	STATION MOUILLATOUT	TARARE	C	C	217	1,2	<1	<1	<10	0,06	<10	<0,05	16,0	7,157,20	<1	5,3	0,14
09/04/2010	STATION MOUILLATOUT	TARARE	C	C	228	1,3	<1	<1				<0,05	14,5	7,05	<1	5,3	0,32
18/06/2010	STATION MOUILLATOUT	TARARE	C	C	225		<1	<1			21	<0,05	11,7	7,25	<1	5,2	0,13
17/08/2010	STATION MOUILLATOUT	TARARE	C	C	222	1,7	<1	<1	<10	0,06	15	<0,05	7,1	7,257,35	<1	5,2	0,4
15/10/2010	STATION MOUILLATOUT	TARARE	C	C	209	2,0	<1	<1	<10	0,06	<10	<0,05	4,6	7,357,40	<1	5,3	0,35
07/12/2010	STATION MOUILLATOUT	TARARE	C	C	190	1,7	<1	<1				<0,05	13,6	7,30	<1	4,4	0,45

ANNEXE 2a

Minima, maxima, moyennes de quelques paramètres en production

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	: Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	: Streptocoques fécaux /100ml	0
NO3	: Nitrates (mg/l)	≤50
FMG	: Fluorures (mg/l)	≤1,5
NO2	: Nitrites (mg/l)	≤0,5
THM4	: Somme de 4 trihalométhanes (µg/l)	≤150
TCEYTCL	: Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CTF	: Coliformes totaux / 100 ml	0
BSIR	: Bactéries et spores sulfito-réductrices / 100 ml	0
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
PH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	≤2
SO4	: Sulfates (mg/l)	≤250
NH4	: Ammonium (mg/l)	≤0,1
CL	: Chlorures (mg/l)	≤250
MN	: Manganèse (µg/l)	≤50
ALTMICR	: Aluminium total (µg/l)	≤200

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	
111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	

Nom de l'unité de gestion : SIE REGION DE TARARE

Année : 2010

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP VALORGES STATION

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	2		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,33	1,00	3		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	3		0,00		
Chlorures	mg/L	T	4,80	5,80	6,80	2		250,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	96	108	120	2	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	1	3				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	1	3				0
Fluorures mg/L	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	1				1,50
Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	23,00	25,65	28,30	2				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	2				0,50
pH	unité pH	T	6,25	6,48	6,60	3	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T	4,10	5,35	6,60	2		250,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1				10,00
Titre hydrotimétrique	°F	T	2,90	3,55	4,20	2				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	6,00	6,00	6,00	1				100,00
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0,33	0,47	0,60	2		2,00		

Nom de l'unité de gestion : SIE REGION DE TARARE

Année : 2010

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI JOUX BOURG

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	6		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	6		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	6		0,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	88	207	356	6	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	6				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	6				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	23,50	23,50	23,50	1				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	1				0,50
pH	unitépH	T	6,35	7,08	7,80	6	6,50	9,00		
Titre hydrotimétrique	°F	T	13,10	13,10	13,10	1				
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0,12	0,36	0,77	6		2,00		

Nom de l'unité de gestion : SIE REGION DE TARARE

Année : 2010

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI LE BREUIL ECARTS

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	0,00	2,75	11,00	4		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	4		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	4		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	4		0,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	515	549	581	4	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	4				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	4				0
Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	13,60	13,60	13,60	1				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	1				0,50
pH	unité pH	T	7,65	7,88	8,00	4	6,50	9,00		
Titre hydrotimétrique	°F	T	27,20	27,20	27,20	1				
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0,00	0,14	0,35	4		2,00		

Nom de l'unité de gestion : SIE REGION DE TARARE

Année : 2010

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI REGION DE TARARE PRINCIPALE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	0,00	4,52	55,00	21		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	22		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	22		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	22		0,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	289	537	581	22	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	22				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	22				0
Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	21		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	12,80	12,90	13,00	2				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	2				0,50
pH	unité pH	T	7,50	7,76	8,15	22	6,50	9,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	2				10,00
Titre hydrotimétrique	°F	T	28,20	28,25	28,30	2				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	2				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	8,90	14,25	19,60	2				100,00
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0,00	0,12	0,48	22		2,00		

Nom de l'unité de gestion : SIE REGION DE TARARE

Année : 2010

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI SAINT FORGEUX-LES HAUTS

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	4		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	4		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	4		0,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	501	511	523	4	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	4				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	4				0
pH	unitépH	T	7,90	8,15	8,40	4	6,50	9,00		
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0,00	0,24	0,64	4		2,00		

Nom de l'unité de gestion : SIE REGION DE TARARE

Année : 2010

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI SAINT LOUP ECARTS

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	18,00	28,67	45,00	3		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	3		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	3		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	3		0,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	228	346	574	3	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	3				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	3				0
Manganèse total	µg/l	T	0,00	5,00	15,00	3		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	12,10	12,10	12,10	1				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	1				0,50
pH	unité pH	T	6,95	7,43	8,05	3	6,50	9,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1				10,00
Titre hydrotimétrique	°F	T	5,20	5,20	5,20	1				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1				100,00
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0,13	0,23	0,37	3		2,00		

ANNEXE 2 b

Minima, maxima, moyennes de quelques paramètres en production

Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	: Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	: Streptocoques fécaux /100ml	0
NO3	: Nitrates (mg/l)	≤50
FMG	: Fluorures (mg/l)	≤1,5
NO2	: Nitrites (mg/l)	≤0,5
THM4	: Somme de 4 trihalométhanés (µg/l)	≤150
ATRZ	: Atrazine (µg/l)	≤0,1
TCEYTCL	: Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CTF	: Coliformes totaux / 100 ml	0
BSIR	: Bactéries et spores sulfito-réductrices / 100 ml	0
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
PH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	≤2
SO4	: Sulfates (mg/l)	≤250
NH4	: Ammonium (mg/l)	≤0,1
CL	: Chlorures (mg/l)	≤250
MN	: Manganèse (µg/l)	≤50
ALTMICR	: Aluminium total (µg/l)	≤200

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	
111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2010

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP LE JONCHAY

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	5		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	24		0,10		
Atrazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	12				0,10
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	24		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	24		0,00		
Chlorures	mg/L	T	34,50	38,15	43,40	24		250,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	508	554	581	24	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	24				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	24				0
Fluorures mg/L	mg/L	T	0,09	0,11	0,11	5				1,50
Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	29		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	11,50	13,28	14,80	24				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	24				0,50
pH	unité pH	T	7,30	7,56	7,85	29	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T	33,60	36,78	40,60	24		250,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	5				10,00
Titre hydrotimétrique	°F	T	26,10	28,26	29,30	24				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	5				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	4,00	10,35	20,80	5				100,00
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0,00	0,09	0,44	24		2,00		

ANNEXE 2c

Minima, maxima, moyennes de quelques paramètres en production

Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	: Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	: Streptocoques fécaux /100ml	0
NO3	: Nitrates (mg/l)	≤50
FMG	: Fluorures (mg/l)	≤1,5
NO2	: Nitrites (mg/l)	≤0,5
THM4	: Somme de 4 trihalométhanés (µg/l)	≤150
ATRZ	: Atrazine (µg/l)	≤0,1
TCEYTCL	: Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CTF	: Coliformes totaux / 100 ml	0
BSIR	: Bactéries et spores sulfito-réductrices / 100 ml	0
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
PH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU:	Turbidité (NFU)	≤2
SO4	: Sulfates (mg/l)	≤250
NH4	: Ammonium (mg/l)	≤0,1
CL	: Chlorures (mg/l)	≤250
MN	: Manganèse (µg/l)	≤50

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	
111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	

Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2010

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP ILE GD GRAVIER STATION

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	12		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	12		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	12		0,00		
Chlorures	mg/L	T	27,60	29,43	31,20	12		250,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	471	505	531	12	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	12				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	12				0
Fluorures mg/L	mg/L	T	0,12	0,13	0,14	4				1,50
Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	11,20	12,58	13,80	12				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	12				0,50
pH	unité pH	T	7,00	7,54	7,85	16	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T	37,40	42,47	45,00	12		250,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4				10,00
Titre hydrotimétrique	°F	T	24,70	25,19	26,20	12				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	4,93	7,18	12,70	4				100,00
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0,00	0,09	0,31	12		2,00		

ANNEXE 2d

Minima, maxima, moyennes de quelques paramètres en production

Commune de Tarare

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	: Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	: Streptocoques fécaux /100ml	0
NO3	: Nitrates (mg/l)	≤50
FMG	: Fluorures (mg/l)	≤1,5
NO2	: Nitrites (mg/l)	≤0,5
THM4	: Somme de 4 trihalométhanes (µg/l)	≤150
TCEYTCL	: Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10
AS	: Arsenic (µg/l)	≤10

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CTF	: Coliformes totaux / 100 ml	0
BSIR	: Bactéries et spores sulfito-réductrices / 100 ml	0
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
PH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	≤2
SO4	: Sulfates (mg/l)	≤250
NH4	: Ammonium (mg/l)	≤0,1
MN	: Manganèse (µg/l)	≤50
FET	: Fer total (µg/l)	≤200
COT	: Carbone Organique Total (mg/l)	≤2

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	
111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	

Nom de l'unité de gestion : COMMUNE DE TARARE

Année : 2010

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP MOUILLATOUT

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	6		0,10		
Arsenic	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	3				10,00
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00	6		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00	6		0,00		
Carbone organique total	mg/L C	T2	1,20	1,58	2,00	5		2,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T2	190	215	228	6	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T2	0	0	0	6				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T2	0	0	0	6				0
Fer total	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	3		200,00		
Fluorures mg/L	mg/L	T2	0,06	0,06	0,06	3				1,50
Manganèse total	µg/l	T2	0,00	9,00	21,00	4		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T2	4,60	11,25	16,00	6				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	6				0,10
pH	unité pH	T2	7,05	7,26	7,40	9	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T2	8,40	8,70	9,00	6		250,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	3				10,00
Titre hydrotimétrique	°F	T2	4,40	5,12	5,30	6				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	3				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	3				100,00
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T2	0,13	0,30	0,45	6		0,50		1,00

ANNEXE 3a

Dépassements des exigences de qualité pour
l'ensemble des paramètres mesurés sur le
Syndicat Intercommunal des Eaux
de la Région de Tarare

Nom de l'unité de gestion : SIE REGION DE TARARE

Année 2010

Liste des dépassements des exigences de qualité (limites et références) des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

TTP VALORGES STATION

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
18/11/2010	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	1		0
18/11/2010	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	1		0
Nombre de dépassements :		2			

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
27/05/2010	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	4	1,00	2,00
27/05/2010	Conductivité à 20°C	µS/cm	120	180,00	1000,00
18/11/2010	pH	unitépH	6,25	6,50	9,00
18/11/2010	pH	unitépH	6,30	6,50	9,00
18/11/2010	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	1		0
18/11/2010	Conductivité à 20°C	µS/cm	96	180,00	1000,00
Nombre de dépassements :		6			

UDI JOUX BOURG

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
15/03/2010	pH	unité <p>H</p>	6,35	6,50	9,00
15/03/2010	Conductivité à 20°C	µS/cm	88	180,00	1000,00
21/05/2010	pH	unité <p>H</p>	6,45	6,50	9,00
21/05/2010	Conductivité à 20°C	µS/cm	109	180,00	1000,00
18/11/2010	Conductivité à 20°C	µS/cm	109	180,00	1000,00
Nombre de dépassements :		5			

UDI SAINT LOUP ECARTS

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
11/06/2010	Chlorite en mg/L	mg/L	0,900		0,20
Nombre de dépassements :		1			

ANNEXE 3b

Dépassements des exigences de qualité pour
l'ensemble des paramètres mesurés sur le
Syndicat Mixte d'Eau Potable

Saône Turdine

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2010

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

TTP LE JONCHAY

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
19/08/2010	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	3	1,00	2,00
<i>Nombre de dépassements :</i>			1		

ANNEXE 3c

Dépassements des exigences de qualité pour
l'ensemble des paramètres mesurés sur le
Syndicat Intercommunal des Eaux
des Monts du Lyonnais

Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2010

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

TTP ILE GD GRAVIER STATION

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
18/02/2010	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	3	1,00	2,00
<i>Nombre de dépassements :</i>			1		

ANNEXE 3d

Dépassements des exigences de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés sur le Commune de Tarare

Nom de l'unité de gestion : COMMUNE DE TARARE

Année : 2010

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

TTP MOUILLATOUT

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
17/02/2010	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	4	1,00	2,00
17/08/2010	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	4	1,00	2,00
15/10/2010	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	4	1,00	2,00
Nombre de dépassements :			3		